

# Gardes à domicile : Solidaris plaide pour une régulation de la profession

COMMUNIQUE DE PRESSE – SOLIDARIS – 17 MAI 2015

**Solidaris dénonce la problématique des gardes malades venant des pays de l'Est et travaillant en Belgique tout en ne respectant pas la législation belge. Cette profession doit être reconnue et régulée dans l'intérêt des patients.**

Ce week-end, la presse relaye le cas d'entreprises belges qui emploient des garde-malades venues de pays de l'Est et ce dans des conditions particulièrement interpellantes : salaires très inférieurs aux barèmes nationaux, nombre d'heures de travail qui ne tiennent pas comptes des prescrits légaux en vigueur, etc.



Pour Solidaris, cette situation n'est pas acceptable, ni pour les patients, ni pour les travailleurs d'ici et d'ailleurs. Solidaris dénonce avec force les agissements de telles entreprises qui s'apparentent à de la traite d'êtres humains. Qui plus est, de telles pratiques contribuent à instaurer dans le secteur très réglementé des gardes à domicile une **concurrence déloyale**.

Pour Solidaris, il est essentiel que les autorités se saisissent pleinement de ce problème. Donner des soins ne peut en effet se faire que dans un cadre régulé à même d'éviter que des acteurs n'exercent qu'à des fins lucratives et d'offrir des garanties de qualité aux patients. De telles garanties font ici clairement défaut : outre leurs conditions de travail particulièrement pénibles, ces gardes à domicile **ne connaissent pas suffisamment les règles et structures de soins belges** pour pouvoir conseiller au mieux les patients.

L'ensemble des structures d'aides à la famille, dont la CSD (la Centrale de Services d'Aide à Domicile du réseau Solidaris), dénonce cette situation. Solidaris a, en ce sens, déjà interpellé Maxime Prévot, Ministre wallon de la Santé, ainsi que l'administration wallonne afin que soit entrepris sans délai une inspection de ce type d'entreprise.

## **Le métier de garde à domicile doit être reconnu et encadré**

D'une manière plus générale, Solidaris plaide pour une pleine reconnaissance et une régulation claire de la profession de garde à domicile via notamment une amélioration des normes d'encadrement. Le nombre d'heures accordées à chaque structure d'aide familiale doit être repensé de manière urgente. En Wallonie, les besoins pour les gardes à domicile sont en effet croissants. C'est pourquoi Solidaris demande que la Région wallonne développe une offre structurée de gardes à domicile disposant d'une formation adéquate et ce, afin de pouvoir garantir dans l'intérêt des citoyens qui recourent à ces services un haut niveau de qualité.

## **CONTACT PRESSE :**

Claire Huysegoms, porte-parole de Solidaris, [claire.huysegoms@solidaris.be](mailto:claire.huysegoms@solidaris.be), 0479616781

